

pléter nos écritures.

Nous n'avons pas encore eu le loisir nécessaire pour la confection des diplômes; nous ne manquerons cependant point à vous les faire remettre le plus - tôt possible.

M^r le Secrétaire a eu la bonté de nous exposer le plan à faire confectionner des quittances annuelles signées par vous, qui seraient envoyées annuellement aux Receveurs de Villes pour en joindre l'encaissement. Nous pensons que ce serait se servir des autres Receveurs comme commissionnaires sans donner de compensation à leurs Travaux. Par conséquent nous proposons, que ces quittances soient bien signées par vous, M^{rs} les Receveurs-généraux, mais qu'elles soient confectionnées de manière que les Receveurs d'arrondissement & des villes doivent les contresigner à leur tour. En cette manière l'amour-propre de ces M^{rs} ne serait pas blessé.

Nous vous prions de même, M^{rs}, de vouloir bien nous faire connaître, quelles arrangements auroient été pris pour obtenir un résultat satisfaisant au sujet des fonds de la F. S., illégalement obtenus à Wimpfenheim. Veuillez bien nous faire savoir, si vous jugiez utile que nous adréussions à Paris pour obtenir un résultat positif.

En attendant, M^{rs} nouvelles honorées, nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération très-distinguée

N^o 40. An Hof Wolff & Pöppmann Hamburg 13 Fiskri 5599
- Furt

N^o 41 Giovanni Moses Ben Simcha 13 Fiskri 5599
Turin

N^o 43. To A. Samson Esq London Amst 14 Fiskri 5599
3 Octobre

Dear Sir, I had the pleasure of receiving your favor of 6th inst and hope that the letters which I sent you 25th Sept^r by my Counting house will have reached you.

What you communicate me about the steamboats; that they depart twice a month from England and thence via Marseille, I knew long since. I also profited of the Marseille steamboats at such letters as I could expedite

352
 in this way. All I wanted to be informed of is to know exactly the days
 of the departure of the London Steamboats, and therefore request
 you, Dear Sir, to acknowledge me thereof.
 Your acct. for postage is quite in order, and I have duly paid
 the balance of £ - 13/6 to the Rev. Rabbi Samuel for your acct. He
 requests me to express to you his best thanks for your kindness. Only
 I need remarking that the notice of July 2. must be 3 Letters to the
 East instead of from.

- 11 N^o 44 Au G^{on} ^{Ab.} Reis in Zell bei Würzburg
- 11 45 " " Oberrabbiner in Worms.

Anch. ce 26 Tisri 5599

N^o 46. A Messrs les ^{Présidents} Membres du Consistoire Israélite
 à Marseille Bordeaux

Nous avons été instruit par notre Receveur de la Terre Sainte dans votre Ville
 que feu Mr. Abr. Lopez Diaz avait laissé un legs de f. 600. pour les malheu-
 reux Israélites de la Terre Sainte. Par conséquent nous avons l'honneur Messieurs,
 de venir vous insister à vouloir bien occasionner, que ce legs nous soit remis
 delivré le plus tôt possible, car que d'un côté les grands fleaux qui dans ce
 moment accablent la Terre Sainte le rendent hautement à désirer, que cette subven-
 tion soit remise ^{sans délai} à qui de droit ~~le plus tôt possible~~, et que de l'autre, par
 notre entremise les fonds destinés aux pauvres de la T. S. sont envoyés sans aucune
 déduction, pendant que par les Salaires un tiers est ~~perdu~~ déduit pour leur
 provision, perte, que sans doute vous tâcherez d'éviter.

En même temps vous voudriez bien nous communiquer les détails des dispo-
 sitions testamentaires de feu Mr. Abr. Lopez Diaz sur ce legs, afin que
 nous puissions apporter nos soins, qu'il soit strictement satisfait
 aux dernières volontés du légataire.

Espérant d'être bientôt favorisé par votre réponse obligeante, nous avons
 l'honneur de vous offrir l'assurance de notre considération très-distinguée

N^o 47.
Monsieur M. Benatar

Amst. ce 16. Juin 5599.

Bordeaux

Votre lettre honorée sans date de jour, mais portant celle du mois courant, nous est parvenue, en réponse à laquelle nous avons l'honneur d'annoncer la due réception sur Mad^e. Deuve Lallemand à Paris ainsi que le Connaissement de cinq pièces pactions pressantes desquelles nous sommes été comblé lors de ~~notre~~ retour du voyage en faveur de la Terre Sainte, dont nous avons eu l'honneur de vous donner connaissance, auxquelles vous voudriez bien attribuer notre manque de communications. La traite de f. 216. 2^e Com^t. Hollandais sur Mess^{rs}. Phaaq frères de cette ville a été payée à l'échéance et la valeur vous a été mise à crédit.

Nous vous sommes bien reconnaissant de l'intérêt que vous daigniez porter au résultat du voyage susmentionné, dont le sousigné n'est retourné que quelque temps avant les jours de fête. Le sousigné s'était principalement dirigé vers l'Alsace et les pays rhinans, dans l'intention prononcée ^{en procurant} de procurer des secours à nos confrères infortunés par des souscriptions à des contributions annuelles en leur faveur. Ces souscriptions sont fixées pour cinq années consécutives pour le moins et le minimum des contributions annuelles à 4 francs, de manière que nous n'avons point accepté de donations une fois pour tout de moins de fr. 20. Aussi pouvons nous déclarer à notre grande satisfaction que nos démarches ont été couronnées d'un succès complet, et notre institution bienfaisante s'est accrue considérablement par cette tournée, et nous n'avons qu'à déplorer que le temps ne nous ait pas permis de l'étendre davantage. Dans les Départements du Haut & Bas Rhin une Administration régulière a été établie par nous pour la T. S. et nous ne pouvons que nous louer de la prévenance et du zèle, qui se sont partait manifestés pour cette sainte cause.

Nous vous sommes bien reconnaissant de la bonne volonté et du zèle avec lesquels vous offrez de partager avec nous les fardeaux de notre tâche; aussi ne faisons nous que vous rendre justice en vous mettant au premier rang des bienfaiteurs de la Terre Sainte. Veuillez cependant nous permettre la remarque, que dans l'une de vos lettres récentes vous nous observez qu'il était très-difficile à obtenir des souscriptions à des contributions annuelles et que les donateurs préféreraient à donner des subventions sans engagement; Nous devons néanmoins persister dans la préférence que ces souscriptions soient le seul moyen pour porter un secours régulier et efficace à la malheureuse situation de nos confrères infortunés de la Terre Sainte qu'une perception régulière et fixe leur en est ouverte, et qu'aussi en circonstances

354
extraordinaires l'on peut plus aisément appeler sur eux la bienveillance de nos
correligionnaires sans porter trop de préjudice aux intérêts généraux de tous
les peuples de la Terre sainte. Par cette considération nous venons de redoubler
vous adresser nos instances à diriger votre activité vers la procuration
de souscriptions annuelles, et nous sommes persuadés que par ~~sa~~
solicitude et persévérance, vous parviendrez à écarter les difficultés &
à obtenir un résultat satisfaisant.

Nous vous prions de vouloir bien remarquer, que, conforme à une
officielle, que nous ont adressée les Patriarches, Hahamim & Rabbins des Congrégations
Juives Allemandes & Portugaises ^{de Tiberiade} qui avaient commis le Saliat Elias Ezechiel Abud,
Safia, lui ont retiré leur plein-pouvoir, de manière que sa mission de Saliat est

Nous avons été étonnés à apprendre, que Mr. J. Athias, Rabbin de
Bayonne, n'ait pas pensé convenable de faire de son chef une quête pour
la Terre sainte et que vous ayez dû vous adresser sur ce sujet à l'adminis-
tration municipale de ladite ville. Il nous paraît que Mr. Athias appartient
encore aux adhérents de la vieille méthode de ^{faire} collecter les fonds de la T. S. par
des Saliats, sans vouloir reconnaître les inconvénients et abus qui y sont atta-
chés et que nous avons su abolir par notre intervention sans calculer le gain
de la forte provision ~~de~~ ces Saliats. Il n'est aucunement de notre intention à élargir
le ^{rayon} ~~territoire~~ de notre administration, mais bien ^{à consolider d'activité} ~~d'augmenter~~ notre sollicitude dans les pays,
qui y sont ^{compris} ~~situés~~, et comme la France en est, et ~~un~~ que ~~tous les~~ ~~fonds~~ ~~provenant~~ ~~de~~ ~~notre~~
des fonds provenant de votre contrée deux tiers sont remis aux Séphardim & seule-
ment un tiers aux Ascanasim; nous croyons bien que toute opposition raisonnable
n'existe plus. Nous avons encore une communication à vous faire, qui conti-
endra tout ce que nous avons allégué sur les abus et inconvénients des Saliats.

Les Patriarches, Hahamim & Rabbins des Communes Israélites Séphardim &
Ascanasim de ^{Tiberiade} ~~Safia~~, qui avait commis le Saliat Elias Ezechiel Abud,
Safia, nous ont adressé un acte par lequel ils lui retirent leur plein-
pouvoir, de manière que sa mission de Saliat n'est plus valide, et ils nous
ont prié de faire communiquer sa destitution aux Congrégations auxquelles
il pourrait ~~en~~ vouloir ^{se} servir de ses anciens documents. Ayant ^{appris} ~~entendu~~
alors, que ce Saliat fut parti pour Tunis, nous n'avons pas voulu faire d'éclat
inutile et nous nous sommes bornés à y faire écrire sur ce sujet. Mais ayant été
instruits nouvellement, qu'il fut de retour en France et qu'il fasse valoir ses docu-
ments révoqués pour percevoir des fonds de la T. S., nous en avons donné commu-
nication aux Consistoires Israélites de Marseille et de Nice en Provence, et nous

du gouverneur

ne manquons pas de vous en instruire, en vous priant d'en donner connaissance à Mr. Athias et de vouloir bien nous dire, ou il serait encore nécessaire de publier cette destitution.

Le 17 juillet 1838 étant passé, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien parler au Mr. Gradis pour l'engager à payer d'avance pour deux années. Nos pauvres Corréligionnaires de la Terre Sainte ont à combattre en ce moment et la peste et la disette la plus formidable, et cette subvention leur viendrait très à propos.

Nous écrivons au Consistoire de V.V. au sujet du legs de f. 600 laissé par feu Mr. Abr. Lopez Diaz et nous vous prions de bien vouloir vous charger de faire délivrer la lettre que nous vous transmettons ci-joint.

Nous voudriez vous rappeler, que dans votre lettre du 7 Tébeth 5. Vous nous avez calculé f. 60 de recouvrement sur Mr. E. Benjamin; comme cependant Mr. B. ne vous a payé que f. 50, il y existe une petite différence de f. 10 ancien Comptes.

Vous nous annoncez que vous êtes en possession de f. 370. résultat de la nouvelle quête; nous ~~vous~~ en avons donc chargé votre compte. ~~et vous portant à crédit f. 216. 20. Cont. hollandais, plus montant de votre traite sur M^{rs} Schaeff~~

Ayez la complaisance de remettre nos meilleurs compliments à votre digne Grand-Rabbin.

Espérant d'être bientôt honorés par vos nouvelles agréables et en vous souhaitant toutes les prospérités possibles de cette terre, nous avons l'honneur de vous saluer, Monsieur, en vous renouvelant l'assurance de notre considération très distinguée

N^o 48.

Amst. ce 16 Octobre 1838

Monsieur le Baron James de Rothschild
Paris

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement la date du 1^{er} cont-
probatement des occupations importantes nous ont empêché jusqu'aujourd'hui de
et jusqu'aujourd'hui nous n'avons pas encore eu le bonheur d'y être favorisés
par une réponse.

La gratitude ^{du vénérable Rabbin Israel Isaac} des Chefs des Communautés Israélites des Terrains à Jérusalem & d'affet
envers Vous, Monsieur le Baron, de ^{toutes les} la plus grande protection et haute bienveillance
que vous avez bien voulu étendre sur nos malheureux Corréligionnaires
en T. S. lui a dicté le devoir, de vous en adresser un diplôme de res-
merciement tant en son nom qu'en celui de ses collègues; ^{à des motifs congrégation Israélites de l'affet} nous nous
empresons de vous le faire parvenir ci-contre, en joignant de tout
cœur nos remerciements à ceux y exprimés, et en faisant des vœux bien sincères pour

que vous daigniez accueillir favorablement les humbles ^{honnêtes} ~~instances~~ ^{instances} d'une
piété naïve et continuelle à ^{vous} ~~leur~~ ^{secourir} par votre influence ^{particulière}.

Nous avons en même temps la satisfaction de pouvoir vous com-
muniquez, que Monsieur de Saurin a concédé à nos représentations
et a énergiquement soutenu le Rabbin Jerael contre son antagoniste
le nommé Salomon Markot, autant que cela fut de son ressort, de
manière que cet individu a été entièrement dépourvu de toute l'autorité
qu'il s'était arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse, de
Toscane etc, et que les rênes de l'administration ont été remis entre les
mains du vénérable Rabbin Jerael. Seulement de la part du Consu-
lat général de Russie aucunes mesures n'ont encore été entamées contre
cet intrigant, et nous sommes d'avis, qu'une lettre de votre part à Mon-
sieur le Comte de Medem, Consul g^l de Russie à Alexandrie produirait le meilleur
et terminerait entièrement cette affaire désagréable.

effets. Nous devons à ^{tant} plus vous prier avec instances de ne pas sou-
loir refuser de lui adresser une lettre de recommandation en faveur de nos
malheureux Coreligionnaires de la Terre Sainte, qu'elle nous survenant le
^{susmentionnés} ~~ceux~~ ^{ont} ~~été~~ ^{forcés} à déposer au Con-
sulat-général de Russie à Alexandrie et que nous avons l'honneur de vous
exposer courtoisement.

Quelques Israélites récemment émigrés à la Terre Sainte, n'ayant pu trouver
de maisons convenables au voisinage du quartier des Juifs, ^{à Jérusalem} en avaient acquis
dans une autre contrée de cette ville, dans la rue Bab el Hetta, au grand
mécontentement des habitants Israélites. Entre eux se trouvait le nommé
Joseph Ben Avigdor Gotlieb Pinschi natif de Bornamisch en Russie, et la ma-
lice d'un Turc appelé Achmet Zivel se prévalait d'un temps, où le nommé Pinschi
était dangereusement malade et où sa femme qui fut sortie, n'avait pas fermé
à clef la porte de sa maison, pour ^{en} forcer l'entrée ^{de sa maison}, ~~et~~ il mal-
traite le plus barbarement le pauvre malade, qui ne pouvait pas se défendre.

Après cette infamie il allait courir ramasser la Canaille turque en leur disant, que
cet Israélite avait voulu le massacrer pour se servir de son sang à la fête de pâques, en-
suite de quoi la cohue investit le domicile du malheureux malade et le traîna devant le
Mousselim, néanmoins son état pitoyable. Le Mousselim l'acquitta de l'accusation portée
contre lui, vu qu'il était évident qu'un chétif Israélite demi-mort ne pouvait pas avoir
pu ~~être~~ ^{être} ~~atteint~~ ^{atteint} à la vie d'un Turc robuste et vigoureux, mais le malheureux Joseph
Pinschi était réduit à la situation la plus alarmante ensuite des maltraitements endurés et
ce n'est qu'après une ~~longue~~ ^{très} ~~et~~ ^{longue} et dépen-
sable, qu'il a recouvert sa santé.
La crainte de ce que pareils accidents ne se répètent à force les Israélites
à quitter leurs acquisitions dans cette contrée, et le dommage est assez considérable.

que seulement la maison du nomme Pinski lui avait coute 3000 piastres turques.

Le maltraité, qui jouit généralement de la renommée d'homme probe et tranquille, vient de s'adresser à nous avec la prière, de présenter plainte dans son nom contre ses persécuteurs afin qu'un exemple soit statue sur la personne du malfaiteur, et qu'à l'avenir ^{les Israélites} ils puissent continuer à habiter tranquillement leurs biens acquis. Nous croyons de notre devoir à ^{avoir cru} ne pas refuser à sa demande, et comme il est sujet russe, nous avons jugé ^{nous étions} convenable de nous adresser (au Cons. ^{le 13 Juin 87} général de Russie à Alexandre pour l'engager à procurer une réparation dans cette affaire, d'autant plus, que si de tels actes de barbarie restaient im-

punis, ils ne deviendraient que trop fréquents. Il serait ^{d'autant plus regrettable en ce qui concerne les maltraités en Egypte} ~~recommandé~~ de haute importance, que vous voudriez, M. le Baron, ^{par conséquent} écrire sur ce sujet à Monsieur de Mehem, et nous laissons à votre haute sagesse et à l'intérêt que vous portez aux Israélites infortunés de la T. L., d'agir comme vous le jugez le plus convenable dans cette affaire.

Aussi avons nous été informés à notre grand peine, que l'affaire des réclamations pour le pillage de 1834 ^{continue à} traîner de plus en plus en longueur. Toutes les basses menées et intrigues possibles sont mises en oeuvre pour empêcher la liquidation. Nous avons eu l'honneur de vous faire la triste communication de ce que les pauvres Israélites de Saffet ~~de Tibériade~~ ont été de nouveau pillés au mois d'Avril passé; nous

devons y ajouter la nouvelle qui nous est parvenue récemment, que les malheureux, forcés de faire leur foyers et de chercher asyle ^{auprès des Juifs} dans les villes circonvoisines, n'ont pu trouver d'abri que contre la promesse, qu'ils ^{abandonnaient} ~~se feraient plus avancés~~ ^{reclamaient} leurs réclamations pour le pillage de 1834. Nous vous prions donc bien instamment de ne

vouloir ne pas perdre de vue cette affaire, et persister auprès de Messrs les Consuls-généraux des puissances Européennes en Egypte dans ^{prompte} la liquidation. Nous venons d'apprendre que Monsieur le Consul-g^l de France s'intéresse bien vivement pour cette juste affaire; comme par notre erreur vous aviez omis de lui adresser aussi une lettre de recommandation à ce sujet, peut-être serait il utile, si vous voudriez bien ^{enver} ~~assez~~ ^{faire} lui en transmettre, et nous prenons la liberté de recommander cette remarque à votre décision plus éclairée.

Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse respectée; en attendant nous avons l'honneur de vous remercier, Monsieur le Baron, des assurances de votre plus parfaite considération et de votre dévouement très-particulier

N^o 49 Joseph van Koppels, Gabbai ; Altbairland
 le 26 Tishri 5599

N^o 50

Ansb 16 Octobre 1838

A Monsieur le Comte Médem
 Consul-général de S. M. l'Empereur de Russie
 en Egypte
 à Alexandrie
 Monsieur le Consul-général!

J'ai en date du 29 Juin 82 nous avons eu l'honneur de vous adresser une plainte au sujet d'un acte de violence commis par un Juif sur la personne d'un Israélite résidant à Jérusalem, sujet de S. M. l'Empereur de Russie, en vous priant de vouloir bien vous saisir de l'affaire de l'indommagé, pour obtenir une satisfaction des barbaries commises sur lui; nous n'avons cependant pas encore eu l'avantage d'y être favorisés par votre réponse obligeante à ce sujet.

Mais cependant que le maltraité vient de nous adresser directement sa plainte en nous demandant soutien et assistance, et que nous nous voyons en état de vous communiquer, Mr le C. G., des détails plus précis et des noms exacts, nous n'avons pu nous dispenser de venir de nouveau vous entretenir de cette affaire et réclamer votre intervention puissante pour que droit et justice soit faite aux plaintes d'un Israélite opprimé, qui, en sa qualité de sujet de votre Souverain n'a d'espoir que dans votre protection.

Le nom du plaignant est Joseph Ben Boigdor Gotlieb Pinchi de Bornemisch en Russie, résidant actuellement à Jérusalem, et ce fut le Turc Achmet Zivel de cette même ville y demeurant rue Bab el Kotta, qui, le 23 Mars passé, avait forcé l'entrée au domicile du nommé Pinchi, retenu malade dans son lit, l'y avait cruellement battu et maltraité et était alors couru répandre la calomnie absurde, que le nommé Joseph avait voulu l'assassiner pour se servir de son sang à la célébration de Pâques; ensuite de quoi la consule Turque est venue le maltraiter de nouveau et l'a arraché de son gîte pour le traîner devant le Mussulim. Le Mussulim, qui s'était convaincu de la calomnie, l'a absous et remis en liberté.

359
où qu'il était évidemment impossible que le malheureux accusé malade et
demi-mort avait tenté à la vie du Turc robuste et vigoureux, mais
le maltraité était réduit à la position la plus alarmante ensuite
des cruautés endurées, et ce n'est qu'après une cure longue et dispen-
dieuse qu'il a recouvré sa santé.

Nous pensons, Monsieur le C^{te}-G^l, que les faits établis sont
assez graves pour appeler à la justice et à l'humanité, pour
vous donner des titres à y demander une réparation. Nous
venons donc renouveler nos instances auprès de Vous, de
vouloir Vous saisir de cette affaire et d'occasions par votre
haute protection que justice y soit faite.

Nous devons encore ajouter que la crainte d'une répétition
de pareilles violations a réduit le nommé Joseph P. d'abandonner
sa maison qui lui avait coûté 300m Piastres Turques. Il serait
donc doublement à désirer, que le malfaiteur soit puni et que
la peur de punition retienne les Turcs d'extravagances sem-
blables, et qu'il puisse continuer à l'avenir à habiter tran-
quille sa propriété acquise.

Nous nous flattons, M^r le C^{te}-G^l que la justice de notre
demande vous engage à y concéder et que vous voudriez
bien nous y honorer par une réponse favorable
Agréés etc etc

N^o 51.

Amsterdam ce 16 Octobre 1838

à Monsieur le Chevalier G. de Testa

Chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays Bas auprès de
la Sublime Porte à Constantinople

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Septembre
au sujet des fonds collectés par nous à l'établissement d'un
hôpital pour les Israélites Européens atteints par la peste dans votre
résidence. Ayant été depuis informés par Monsieur le Consul-général
Chevalier Moïse de Picciotto à Alex que ce projet ne se réaliserait pas,
~~pour des raisons~~ ^{nécessité} vu que le besoin ^{est}
plus ^{pressant} à cause des lazarets établis par le Gouvernement pour empê-
cher la ^{propagation de la peste} contagion, nous avons décidé de retirer entièrement ces fonds, (et nous

ne manquons pas de vous en donner communication, en vous exprimant nos meilleurs remerciements des bonnes offices que vous avez eu la bonté de nous témoigner dans cette affaire.

Nous croyons de même, que Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto devait ~~être autorisé à restituer~~ les £100 sterls qu'il avait reçu de ~~Monsieur~~ le Baron de Rothschild pour ce même fait.

Nous prenons la liberté d'inclure ci-jointe une lettre à Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto, en vous priant de vouloir bien la lui faire remettre.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance réitérée de notre considération très-distinguée avec laquelle nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.

N^o 52.

Amst. 16 Octobre 1838.

A Monsieur le Chevalier Raphaël d'Era de Picciotto

nous avons eu l'honneur de vous écrire les 10 Mars à Constantinople

^{et de vous aviser qu'en} Conformité à votre invitation nous avions collecté sur cette place une somme de fl. 425 Court de Vienne pour l'établissement d'un hôpital pour les Israélites Européens pestiférés à Constantinople, que nous avions remis à Messrs Anstey & Eske.

les à Vienne pour être employés à cette charité. ~~Après avoir~~ ^{vous aurez appris que depuis nous avons} ~~donné~~ ^{donné} ordre de retenir l'argent à notre disposition ~~afin que l'exécution de ce projet subissait des difficultés, nous~~ ^{antérieure et nous l'avons} ~~avons~~ ^{posé} l'argent pour le tenir à notre disposition ultérieure.

Maintenant nous venons d'apprendre par Monsieur votre oncle le Chevalier Moïse de Picciotto à Alep, que ~~faute de pouvoir trouver un bon directeur tout le projet était échoué~~ ^{ou qu'il} ~~comme~~ ^{comme} le besoin n'était plus ^{nécessaire} ~~pressant~~ ^{comme} que le Gouvernment avait établi des lazarets pour empêcher la propagation de la peste. Par conséquent nous avons entièrement rélié ces fonds et nous ^{les restituons à qui} ~~en disposerons~~ ^{de} ~~ce~~ ^{droit}, ce que nous avons l'honneur de vous communiquer pour votre gouverne.

Agreez, Monsieur le Chevalier, nos salutations empreintes

- N^o 55. Au Baron L. de Beer Gabbini in Utrecht, 228 Fischei
- " 53 Au Rabbinus Israel in Jerusalem
- " 54 Au Rabbinus Haim Abraham Gaghin } 27 Fischei 5597.
- in Jerusalem

N^o 56. Au Baron Hublium Ellinger in Mainz le 28 Tisri 5599.

961.

N^o 57.

Amsterdam ce 28 Tisri 5599.

A Monsieur le Chevalier Eliau de Picciotto

Consul-général de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Abat par le bar.
à Alep.
eau à vapeur anglais; nous venons maintenant d'être informés par Mr. votre
frère le Chevalier Moïse de Picciotto, que cette lettre ne vous était pas parvenue, par
conséquent nous vous en transmettons ci-contre copie en confirmant le contenu.

L'affaire des réclamations des malheureux Israélites de l'effet pour le pillage
de 5594 traîne en longueur de plus en plus. Les nouveaux désastres, qui en in-
fortunés ont eu à endurer dernièrement, pour nos nouveaux pillages des Dures,
la disette et la peste; ne vous seront que trop connus, et vous nous ^{prondez} nous permettez
de vous prier bien instamment, de leur assister par votre protection et af-
fiance pour que cette affaire se termine.

Le Rabbin Israel Ascanasi a été énergiquement soutenu contre
son antagoniste, le nommé Salomo Markot, qui a été dépouillé entiè-
rement de son autorité arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse,
de Toscane et, et les rênes de l'administration ont été remis entre les
mains du vénérable Rabbin Israel. Par l'inaction du Consulat-général
de Russie cependant l'on n'est point encore parvenu à rétrograder à cet instant
quant toute ingérence sur les dits sujets, et nous venons donc, Monsieur le
Consul-général, réclamer votre haute protection en faveur du vénérable Rabbin
Israel, qui a l'avantage de vous être connu, en vous priant de lui accor-
der votre appui et protection. Votre consentement à tout ce qui touche
nos malheureux Confrères en T. S. nous est trop connu pour douter
de ce que vous ne voudriez concéder à nos prières.

Nous avons eu le désappointement d'apprendre, que le nommé David
de la famille Littel de Milna, se fut arrogé la tâche infame
de dénigrateur et calomniateur des Israélites infortunés en
T. S. auprès de Mr. les Consuls généraux à Alexandrie, et de
représenter leurs administrations sous les couleurs les plus mépri-
sables. Mr. de Laurin a eu la grâce de nous faire adresser une
communication à ce sujet, à laquelle nous avons de suite
répliqué comme nous avons jugé nécessaire pour démentir
ces calomnies infames et pour rétablir la position morale des
outragés (soit dit confidentiellement) Mr. le Rabbin Israel nous

écrit que le nommé David Vous était bien connu, veuillez donc, M. le Consul
général, nous donner quelques renseignements sur son compte, afin qu'à
l'occasion nous puissions nous en prévaloir.

Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse
estimée, en attendant nous Vous prions, M. le C. g^l, d'agréer
se. ou se

" N. 58

Amst. ce 28 Juin 5599

Mons^r le Chevalier Moïse de Ficciotto

Consul général de S. M. le Roi des Pays-Bas et

à Alep.

Nous avons l'honneur de nous référer à notre respectueuse In-
soud^e par laquelle nous Vous avons transmis la liste de distribu-
tion d'un nouvel envoi de \$ 3450. que nous avons fait expé-
dier de Marseille à M. Pietro Lauretta, Votre Vice-Consul à Beyrouth.
En attendant vos honorés du 20 Juillet, 17 Boites ont été parvenues
et nous apportent les trois quittances manquantes de l'envoi de \$ 3000
qui sont entièrement en règle.

Nous avons été étonnés à apprendre que les lettres que nous Vous
avons adressées à Vous et Mons^r Votre frère en date du 25 & 26 Juin
par le bateau à vapeur anglais, ne Vous soient pas parvenues,
le contenu de celle à Votre adresse est avoué, mais nous avons eu
l'honneur d'écrire aujourd'hui à M^r Votre frère en lui transmettant
Copie de la lettre perdue.

Nous Vous sommes bien obligés des renseignements, que Vous avez bien voulu
nous donner au sujet de l'établissement du projet d'établir un
hôpital pour les Juifs Européens à Constantinople. Nous avons
procuré une somme de 425 florins Cour^t Autrichien pour cette
charité, que nous avons fait déposer auprès de M^{rs} Arnstein
Schles à Vienne. Mais comme Vous venez de nous informer
de ce que ce projet ait échoué, nous ^{avons} fait retirer
ces fonds, pour pouvoir les ~~restituer~~ restituer aux
donateurs.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance de votre plus parfaite
considération etc.

N^o 59.

Amsterdam ce 29. Tivri 5599 -

Messieurs le Président & Membres du Consistoire Israélite
à Nice de Provence.

Nous avons eu l'honneur de recevoir ^{ce jour} votre honneur en date du 9 Octbr.
courant et en réponse à laquelle nous devons vous féliciter d'abord, qui étant
Président des Bekidim & Amarealim de toutes les Communes Israélites en
Terre Sainte, sans exception, les Communes portugaises ^{et italiennes} sont aussi de notre
cayon administratif et nous leur consacrons ~~des soins~~ une sollicitude
aussi assidue qu'à nos Communes Allemandes. Par conséquent les pro-
pos ~~de destitution~~ ^{de destitution} du ci-devant Saliah Ezechiel Elisar Abualafia ne
peuvent être applicables à nous, et si la destitution n'avait été
que partielle nous n'y aurions donné aucune conséquence.

La difficulté de faire exécuter une copie exacte de l'acte de des-
titution et des signatures ~~est~~ attachées et ^{l'inconvénient d'une} la ~~part de~~ ^{part de} ~~temps~~ ^{pour}
légalisation telle que vous ~~les~~ ^{les} ~~exigez~~, nous ont engagé à vous
remettre ci-joint l'acte de destitution en original ^{ensemble à la lettre qu'on nous a transmise} ^{par laquelle}
vous voudriez vous convaincre de ce qui ont été rédigés en due for-
me et signés aussi bien de ses committents Portugais qu'Alle-
mands. ^{à la tête} ^{de} ^{la} ^{lettre} ^{qu'on} ^{nous} ^a ^{transmise} ^{par} ^{laquelle}
vous observerez ^{même} celle du vénérable ~~Ben~~ Pakid & Haham Haim Nijim
Abualafia, l'oncle et le beau-père du destitué. Par conséquent tout
doute de la légalité de la destitution sera dissipé, et dans l'inté-
ret de nos corréligionnaires souffrants de la ^{T.} Sainte, nous vous prions
d'agir ~~avec~~ ^{avec} ~~circospection~~ ^{circospection} en conformité, ~~de~~ ^{de} ~~prendre~~ ^{prendre} ~~annaisance~~ ^{annaisance}
~~de~~ ^{de} ~~l'acte~~ ^{de} ~~original~~ ^{de} ~~que~~ ^{de} ~~nous~~ ^{de} ~~vous~~ ^{de} ~~remettre~~ ^{de} ~~par~~ ^{de}
nous de vous remettre ci-joint ^{vous} ^{voudriez} ^{le} ^{faire} ^{remettre} ^{par}
la poste. ~~des~~ ^{des} ~~que~~ ^{que} ~~vous~~ ^{vous} ~~en~~ ^{en} ~~seriez~~ ^{seriez} ~~chargé~~ ^{chargé} ~~de~~ ^{de} ~~remettre~~ ^{de} ~~par~~ ^{de}

Vous rendre un grand service aux intérêts des pauvres Isra-
élites de la Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les
autres congrégations israélites italiennes auxquelles le ~~Ben~~ Abualafia
pourrait se présenter muni de ses documents révoqués. Veuillez
aussi nous communiquer, où il serait urgent de faire communiquer
de même cette destitution pour prévenir les intérêts d'autres dévotants.
Quant à notre offre de vouloir nous charger de soigner la remise de

consuetudinem in d[omi]no gratias Parisiis h[ab]ent f[aci]s imp[er]ia[m] Rescriptum d[omi]ni d[omi]ni
h[ab]ere v[ol]lunt.

Offen[bar]e i[st]igen[en] Rescripte und Anticourt ratigangensf[ur]h, haben wir die Off[en]e
Offen[bar]e byrschickungsmulle zu empfangen.

N^o 60. Amsterd[am] 19 October 1838
Messrs Beavon & Anderson, 2 Adelphi Terrace

London

Gentlemen! We have the pleasure of acknowledging the receipt of your
letter of 29th inst with the inclosed power of Attorney. In conformity to
your instructions we had it translated into the Hebrew language, and shall
send the original and translation ^{to the resp. Rabbis} to ~~our friends~~ ^{of Jerusalem} in order
to have them ^{daily} executed ~~in due season~~.

We beg to refer to an anterior remark of our respectful letter of 1st Sept[em]ber,
where we observed that as we are instructed, the Rev^d Rabbi Haim Moses Pisanti
^{has been dispatched to the Sultan's court} is absent ^{on an} ^{mission} for his congregation's affairs, and ^{at similar}
^{missions} ~~absent~~ ^{absent} ~~for a long time~~ ^{and} ^{most probable} that his absence
^{shall last a long} ^{more} ~~it is very uncertain whether~~
~~he shall already have returned to Jerusalem~~ ^{whereby} ^{it would be rendered} ^{almost impossible}
^{to procure} his signature on the execution
of the power and to have it duly legalised. Such missionaries when
parting, ordinarily leave power to one of their friends, ~~who~~ ^{is} authorising him
to execute all deeds in their behalf. Therefore we request you to commu-
nicate us ~~without any delay~~ ^{whether} if the representative of the Rev^d Rabbi
Haim Moses Pisanti might sign in his name, or ~~in what any way~~
~~also the power might be executed valid~~, ~~without causing to~~ ^{much}
~~difficulties~~ ~~and loss of time~~. if it would be sufficient to have
the power signed only by the other three Administrators or if ~~they~~
~~it would be requisite to~~ ~~we should~~ ^{we should} ^{be} ^{able} ^{to} ^{commit} ^{another} ^{Rabbi}, who could
sign in the place of the Rev^d Haim Moses Pisanti, and what
changements in the power are to take place in consequence.

We hope to receive your kind answer without any delay in order
to prevent all loss of time, and have the honour of offering to you
our very respectful compliments.

à Messieurs le Parnas de la Congrégation Israélite
Nice

Monsieur!

Nous avons eu l'honneur de recevoir hier votre lettre en date du 9 octobre court, en réponse à laquelle nous vous servirons d'abord, qu'étant Président des Petitioms & Amarcalims de toutes les Communies Israélites de la Terre Sainte sans exception, nous ne faisons aucune différence entre les Communies Israélites y établies, qu'elles soient Portugaises ou allemandes, mais nous leur consacrons une assiduité et sollicitude égales. Les prétentions mensongères du ci-devant Salliah, Elichiel Elizar Abualafia ne peuvent donc pas être appliquées à nous, et il nous connaît trop bien, pour savoir, que si sa destitution n'avait été que partielle, nous n'y aurions donné ni aucune conséquence, et il se serait lui-même adressé à nous pour le maintenir dans sa misère. Nous nous sommes conformés à vos desirs et nous vous envoyons ci-joint copie de l'acte de destitution, qui n'a été rédigé de ses Committés allemands, mais aussi des administrateurs des Communies Portugaises de Sibériade à la tête de laquelle vous observez le beau-père et oncle même du destitué, le vénérable Rabbis Haim Nissim Abualafia. Par conséquent tout doute de la légalité de la destitution sera dissipé. Nous n'avons cependant pu subvenir à votre demande, de faire légaliser la copie par les Parnasim de la congrégation portugaise et le conseil du Portugal ici, d'un côté parce que votre position de rang est supérieure à celle des Parnasim Portugaises et de l'autre parce que nous n'avons pas voulu insinuer des divisions dans cette affaire, que nous vous engageons de même d'observer éloignés pour éviter de scandale. Nous avons cependant fait cosigner à Messrs les Dajanim de la Congrégation portugaise, faisant les fonctions de Grand Rabbis pour la légalisation de la copie, et nous croyons, que vous en serez mis en état de démentir les prétentions du nommé Salliah.

Vous rendriez un grand service aux intérêts de nos malheureux confrères en Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les autres congrégations israélites italiennes, auxquelles le Rabbis Abualafia pourrait se présenter muni des documents révoqués. Veuillez aussi nous communiquer, ou il serait urgent de faire encore communiquer nous-mêmes sa destitution.

Quant à ce que vous nous communiquez de ce que votre conseil décide, si les fonds destinés à la Terre Sainte doivent nous être remis, nous vous prions de remarquer que ce n'était aucunement de notre intention, de nous introduire auprès des congrégations Israélites qui ne sont point de votre rayon administratif, ce n'était que parce que la misère de nos confrères en Terre Sainte est grande que nous vous avions offert nos services pour vous donner une occasion de faire envoyer vos donations aux malheureux sans attendre l'arrivée

d'un autre Saliah. La congrégation Israélite d'Amsterdam, ne fait pas remettre ses donations par notre entremise, à cause d'une ancienne rivalité entre elle et la congrégation allemande, mais des Communes Portugaises de France, comme de Bordeaux, de Bayonne, etc nous ont parvenu leurs deniers de la Terre Sainte. Vous pouvez aussi prendre des informations sur notre compte au Consistoire Israélite central à Paris ou à Monsieur le Baron de Rotchilla. Le reste vous pouvez y disposer comme vous jugerez raisonnable à nous c'est indifférent.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre considération
très distinguée

" N^o 62. Au Hof van Gelder, ^{Amst} Linnensiers des J. L. G. l'Ors van Friesland
in Leuwarden @ 29 Tischi 5599.
Gepflicht dat Dylom pines f'is ife imid f'is p'ium lollyan
by B. Dussmus

N^o 63. Amst @ 30 Tischi
19 octobre 5599.

" Messrs M. Mannheim & N. L. Schoeninggen
Receveurs généraux pour la T. S. auprès des Communes
Israélites au département du Haut Rhin
résidents à Colmar

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement en date du
1^{er} cou^l N^o 42; dans l'intervalle votre honore du 1^{er} cou^l nous est
parvenue, et nous vous exprimons nos remerciements sincères des af-
fections bienveillantes, que vous y manifestez en faveur de
nos pauvres corréligionnaires de la T. S.; aussi nous nous
livrons à l'espérance de ce que votre sollicitude assidue con-
tribuera à affermir l'intérêt à cette institution etc

Nous avons été étonné de V. remarque au sujet de Mr. Marx
Aron Kutz, auquel nous avions cédé les fonctions de Receveur
d'arrondissement & de V. Ville. Le sousigné a eu l'occasion pendant
son séjour à Colmar de se convaincre de ce que les fortes oc-
cupations de ce M^r lui rendaient impossible à s'intéresser suf-
fisamment de cette tâche bienfaisante, preuve qu'il n'a jusqu'au
jourd'hui pu prendre le temps pour rendre compte de sa gestion,
aussi avons nous eu l'honneur de nous entretenir verbalement
avec M^r Schoeninggen sur ce sujet. Nous ne pouvons donc
pas agir inconséquent, et la suspension de M^r M. A. H. reste

en vigueur, et les fonctions de Receveur de l'arrondissement et de la ville de Colmar p. l. d. d., tant pour les argents du 5.3.18 que pour la Société j. j. v. s. en sont transférées à M^r Moïse Lévy. Par conséquent vous voudriez vous mettre en relation d'office avec ce M^r et prendre les dispositions nécessaires que tous les fonds de la T. S. ne soient remis qu'à lui.

Veuillez aussi, M^{rs}, soigner que M^r M. A. Kurz rende compte de sa gestion et remette le solde au nouveau receveur. Nous sommes bien surpris de ce qu'il y oppose des difficultés, vu que même les vénérables anciens Receveurs du départ^t du Bas Rhin ont soumis leurs comptes de gestion au sousigné lors de son passage à Strasbourg, et après les avoir inspectés ils lui ont remis le solde comme de droit.

Par conséquent nous vous prions de vous intéresser à ce que cette affaire se termine, mais dans aucun cas nous ne pouvons reconnaître d'autre Receveur de l'arrondissement et de la ville de Colmar que M^r Moïse Lévy et vous voudriez donc le reconnaître comme tel.

יד בן צבי יד בן צבי

N^o 64.

Amst^{er} 30 Tivri
19 Octobre 5599.

à Monsieur Moïse Lévy

Receveur pour la T. S. de l'arrondissement et de la ville de Colmar.

Repondu à sa lettre du 15 Octobre et confirmé comme Receveur

N^o 60

Amst^{er} 19 October 1838.

Messrs Beavon & Anderson

2 Adelphi Terrace, Strand

London

We have the pleasure of acknowledging the rec^t of your letter of 29th inst with the inclosed power of Attorney; and in conform^{ance} to your instructions we have already occupied ourselves with it's translation into the Hebrew language. On more particular reflexion notwithstanding we have been aware

valides (les avaient obligés à retirer leurs pouvoirs à ce Saliah et en nous transmettant l'acte de destitution, ils nous avaient prié de faire faire communication aux Congrégations, auxquelles le Rabbim Eliazar Ezechiel Abulafia pouvait faire valoir ses documents revogés pour empêcher qu'aucunes donations destinées à eux ne lui soient remises, et ils nous avaient expressément ^{chargé} de faire cette communication à la Congrégation Israélite de Trieste. Ayant ^{appris} alors que ce Saliah fut parti de France pour Tunis, nous n'avons pas voulu occasionner d'effet inutile et nous nous étions bornés à y faire écrire à ce sujet. Comme cependant nous venons d'être informés de ce qu'il soit retourné et se trouve maintenant à Nice et se propose de parcourir l'Italie pour y faire valoir ses documents revogés, nous nous voyons mis dans la nécessité de prévenir la réussite de cette tentative, et par conséquent nous avons l'honneur de vous faire remettre ci-joint Copie de l'acte de destitution de ce Saliah. Veuillez par conséquent ne lui donner aucun accès ^{dans cette affaire} auprès de vous, pour ne pas compromettre les intérêts de nos malheureux Coreligionnaires de Tiberiade, et nous vous invitons, Messieurs, de vouloir bien aussi ^{en} faire part aux autres Congrégations Italiennes, dont vous aurez connaissance, que Mont^e Eliazar Ezechiel Abulafia y serait adressé. &c. &c.

Agriez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée

Ausch ce 2 Heshvan 5599.
21 octobre

N^o 66.

Monsieur Marc Leon Hirtz à Colmar

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre que nous vous avons adressée le 19 Elul ¹⁹ 5599, par laquelle nous vous avons dispensé des fonctions honoraires de Receveur pour la Terre Sainte, fonctions dont nous avons investi Mont^e Moïse Levy de votre ville. Nous avons appris depuis que vous vous sentez blessé de cette dispensation, mais nous vous prions de vouloir bien considérer, qu'il n'y existe aucun motif, vu que la seule raison

de cette dispensation fait dans vos occupations mercantiles surchargées que ne vous permettent point de dédier à cette tâche l'activité, quelle réclame nécessairement; ~~vous devez donc persister~~ même que jusqu'ici vous n'avez pas même pu trouver le temps requis pour confectionner vos comptes de décharge. Nous devons donc persister dans notre décision antérieure et nous vous invitons à rendre compte de votre gestion au Monsieur Moïse Levy, votre successeur, en présence et sous les auspices de Messieurs les Receveurs-généraux. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien accélérer cette formalité le plus possible afin d'éviter des pourparlers inutiles.

Nous profitons de cette occasion, Monsieur, pour vous remercier nos meilleurs remerciements des services que vous avez rendus jusqu'aujourd'hui à la cause de nos malheureux corrigionnaires de la Terre Ste et nous attendons votre avis de la remise de votre gestion à M^r Moïse Levy et du compte-rendu.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

N^o 67.

Amst^{er} 21 Octobre 1832.

אשר ל^ד א. ל. פיליפסון ~~אשר~~
 יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי
 Magdeburg

Das uns zugewandt ist, überschickte N^o 120 von dem Herrn verzeichneten Zeit
 die Übersetzung ist uns rasch zugekommen, und wir haben darin mit Her-
 gabe die Befehle des Herrn Superintendenten, welchem wir dem Herrn
 nachzukommen bereit sind. Es ist uns aber nicht möglich, dass
 die von dem Herrn Superintendenten übermittelte Übersetzung der
 des Herrn Superintendenten Zeit zu übersetzen, und wir sind
 bei dem geringen Verdienst, den die Herr Superintendenten in der
 Verwaltung.

Da wir sehr gerne dem Herrn Superintendenten, für seine wohlwollende
 Gewissen, übergeben sind, so werden wir uns für die Folge die Befehle des Herrn
 Superintendenten befolgen, so wie wir es auch hinsichtlich der
 nicht möglich zu lassen. Wir werden uns dem Herrn Superintendenten
 einen Brief, nicht nur in der Handlung des Herrn Superintendenten
 überschickten Briefes in Übersetzung mitteilen. Die Übersetzung des
 Superintendenten Superintendenten müssen wir dem Herrn Superintendenten
 Da werden wir schließlich mitteilen, wenn die die Zeit sollten, und wir
 alle dem Herrn Superintendenten

Es ist gefertigten Blattes, in welcher Auffichte vorzukommen, die sich zuversichtlich
 in dem hiesigen öffentlichen Verordnungs- u. f. L. Verordnungen, einen Abdruck
 zugesagt lassen wollen.

Nur würden sich auch für gütige Antwort sehr bedankt wissen und
 hoffen dass Ihnen voll möglichen Zuspruch
 Verabreichung des Abdrucks aus dem Verordnungs- u. f. L. Verordnungen
 und Abdruck der Mitteilungen von Alphonse.

" No 68. Amst 22 October 1838

Herrn Simon Oppenheim Wessely Coeln

Es ist mir aus dem Schreiben v. 13 Sept. a. c. gefallen mir die für Sie gütige Antwort
 zu erhalten, und mir sehr angenehm das die Bemerkung zu berücksichtigen, ob Sie sich
 durch Ihre eigensinnige Verweigerung zu einer feindschaftlichen Unterbrechung in dem
 öffentlichen Verordnungs- u. f. L. u. f. 1000 sehr verpflichtet sind, können gut sein
 mir für die Jahre 5593 u. 5594 (1838, 1839) Ihre Leitung unterbreiten, so dass die
 folgenden Aufträge, dass letztere für 5597 (1837) unterbreiten wird, imbrügelt
 hat sein.

Da mich nun sehr überzeugt sind, dass Sie keinen Anstand nehmen werden, Ihre
 Unterbreitung zu leisten, so haben wir, dass ~~die Unterbreitung~~ ^{die Unterbreitung}
~~die Unterbreitung~~ ^{die Unterbreitung} ~~die Unterbreitung~~ ^{die Unterbreitung} ~~die Unterbreitung~~ ^{die Unterbreitung}
 Pastor Herr ~~Wessely~~ ^{Hess} ~~Wessely~~ ^{Hess} ~~Wessely~~ ^{Hess} ~~Wessely~~ ^{Hess} ~~Wessely~~ ^{Hess}
 wird Sie selbstverständlich notifizieren.

Wir sind so frei, Sie unterbreiten auf die hiesigen Verordnungen in dem
 öffentlichen Verordnungs- u. f. L. u. f. 1000 sehr verpflichtet sind, können gut sein
 mir für die Jahre 5593 u. 5594 (1838, 1839) Ihre Leitung unterbreiten, so dass die
 folgenden Aufträge, dass letztere für 5597 (1837) unterbreiten wird, imbrügelt
 hat sein.

" 69. Ore Lyron D. J. Holländer ^{Amst} Altona @ 3 Herman 99

" No 70. Amst 4th Decemr 1838
 A Samson Esq London

Of am somewhat anxious about not yet having been favored by any answer
 of Yours to my letter of 14th past: I only hope that no indisposition will
 have hindered you from writing, and request to reassure me from my
 doubts. I also beg to procure the necessary informations about the departure
 of the english steamboats for the East. I have credited your acct £ 3. paid
 postage to Mr H J Symons. (Communicated the news about the passage of [unclear])

379.

Herewith I take the liberty to apply again to your kindness requesting to read
the letter to Mrs. F. Savon Anderson on the Franco affair. As you know
this matter from its beginning, you will be easily aware of its actual
position. Be so kind as to deliver yourself the inclosed letter so that no
time may be lost. Please also to have their reply delivered to you
in order to avoid reticence by their forgetting to pay the
postage to Holland as they have lately done, and to send it
me as soon as possible and if it may be done by an opportunity
without expense.

I have learned that Sir Moses Montefiore leaves next week for
Jerusalem and that the London holy lands funds are to be transmitted
by his medium. What do you think thereof?

I inclose a letter with rec^d for the Society Therumath Hakodesh I to
Mr. Raphael the collector, which I request you to send him as soon as
possible, please to rec^d the money he will deliver to you and put
it on acct.

No. 71.
" To Mr. Raphael Amst^r 4th Heshvan 5599.
London

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

I duly rec^d your obliging letter of 13th July past, but being absent
at its arrival from Amsterdam, the answer has been detained
till now. I sincerely complain the ^{great} loss of our poor brethren in the
holy land by the other collectors, and in order to avoid similar dis-
advantage, I profit of your benevolent offering for the poor's sake
and shall only apply to you for collecting the money. I therefore
and transmit you herewith a parcel of receipts due 29th Adul
past, requesting you to collect the money. By the first opportunity
I shall not fail to transmit you the remaining receipts and a spe-
cification. In collecting the due amount, I beg you to ask
at those gentlemen, who did not pay to you last year, whether
they have already paid it, and those who have not paid last year,
please to communicate to me and I shall send you the arreared
receipts that you may rec^d it. You will deliver the collected
money to Mr. A. Samson, 23 Olden St. Haymarket and give
me notice of. I trust in your often manifested good charitable

574

in the long run
feelings for our poor coreligionists (that you will endeavor
to be useful to them as much as possible

In expectation of your kind advice, I remain
Dear friend
Yours truly

N^o 72

Amst^{er} 24 Octobre 1838

Messrs Roux de Fraissinet & Co Marseille
nous avons reçu en son temps votre honore du 1^{er} cont. qui nous
apporte le connaissance des 83450 cabarets pour Beyrouth
sur le Mont Liban Capt. Cambouline & Co nous avons confor-
mément à votre décompte, arrangé nos écritures et certainement
vous n'aurez pas manqué de porter au crédit de Messrs de Robt.
white père à Paris le petit solde en votre faveur de 1840.95 —

Ayant l'intention de faire de nouveau un paletenoi à Beyrouth
nous vous prions de vouloir bien nous communiquer le retour
du courrier, s'il y a un bâtiment en partance pour Beyrouth
dans votre port et à quand son départ est arrêté définitivement et

N^o 73

Amst^{er} 24 Octobre 1838

Messrs M. Erichsoltz & Sohn
Rotterdam

Order gegeben f. 4300 auf Paris au Lieferen Cruz

N^o 74

Amst^{er} 6ten Helwan 5599

Messrs J. M. Kuhn Wollfabrik
Hauptfirmenhaus des f. d. gelben Frankfurtam

Esse sehr geschätztes Schreiben n. 20 Siehe ist mir gemeldet, und mit
Lauter Freude haben wir davon den grünen Faden der letzten fünf
zu den fünf Jahren ankommen, der Faden ist die Güte gefast, den Faden
nicht überfallen zu vermeiden, sollen also den Faden sagen, die Faden
sagen bereits mangeln, so sollen wir bereits früher die Faden, Faden die Faden,
wagerechte an die Hand zu geben, wodurch dieser Faden gegeben wird.
Wir sollen also mit Zurecht, ob, wenn Sie sich geschäftlich zu den Faden,
die auf nicht bequelt haben, haben werden, ob Faden Druckdruck mit Faden
individuellen Faden gegeben wurde, dieselben Faden Druckdruck der Faden
zu bewegen, mit dass es durch Faden werden auf den Faden Faden
sich wird.

Obst sehr auf Aufmerksamkeit f. d. f. d. Philippson, A. d. d. d.

beiden wolle, so wird es fürchterlich auf Allen geoffenbar sein. Wie schon öfters
 freies geoffenbar, und ich ganz gewiss, daß, der unsere Aufforderung kein geistes
 von Publikum mehr entgegen zu verschaffen, es sich nicht mehr wird verschaffen,
 ein geoffenbares Original verschaffen zu können, und ich daher gebeten, daß der
 Betrag seiner Unterstüßungsendung einzuhalten, damit wir überhaupt bewir-
 kung dieser unserer Thun
 Wie schon bei ihm, mit ihm voll Zustimmung zu empfangen

No 75

Herrn J. J. de Vries

Amst. 6 Herman 5599
Linnemann
in Harlem

No 76

Herrn Ad. v. Rothchild Sohn in Frankfurt am

Amst. 25 October 1858

Ihre schriftliche Begreifung auf meine jüngstgezeichnete in 1853. No. 76. so-
 bald wie die Ihre, Herrn v. Rothchild Sohn, Herrn S. H. Heiman in Berlin
 und die, von Wilna aus als bei Herrn Hofmann Sohn in der f. untern
 in 1854. No. 76. 12. in der Weinstadt, demselben unser
 übernommen hat, wodurch unsere desfallsige Beschäftigung abschließend
 gemacht werden ist.

No 77

Herrn S. H. Heiman & Co in Berlin.

Amst. 25 October 1858

Wie beiläufig mit, Herrn der ruffischen Regierung Herr Ge-
 tau in 19 d. M. nach dem ruffischen Weisse in Frankfurt am
 1854. 12. in W. J. 18. Decr. a. c. auf Herrn J. A. Speyer Sohn
 v. Rothchild Sohn, von wie für Beschäftigung der Hof. Judel Strassburger
 in Wilna begeben und über den Betrag nach dessen Weisse empfangen werden
 mit Aufhebung und Aufhebung in d. f. u.

No 78

Herrn Coopers Petrus & Frensdorf, Messing
Hauptmeister d. J. L. Galber

Amst. 7. October 1859
26 October

Diese Sache geschiedt in der Hand von Herrn d. M. No. 78. nach dem ruffischen
 der Weisse in 18. 55. C. Nieder Court. auf Braunschweig & Co. in der f. u.
 und ruffisch zugabe werden, und wie schon diese Letztere laut
 Ihre Aufgebung geübt. Wie beiläufig die Angelegenheit der
 Hof. Frensdorf von Gengen, soviel getauf laut die Stelle von Herrn

Wünsche so viel wie möglich zu erfüllen. Daraus dürfen sich aber so ein-
 gründlich, daß wir wohl den Gesammthaltung der Feindlinge für jeden
 besondern Zweck genau übersehen können; da wir aber für jedes Land
 nicht besondern ^{Abtheilung} ~~Conte~~ halten, sondern die verschiedenen Feindlinge aller
 Länder in einer administrativen Wirkungskreis mit dem beherrschten
 General-Conte überbringen, so müßte es eine gewisse ^{Leistung} ~~Conte~~ erfordert
 werden ^{gegen} die Feindlinge aus Deutschland einzugehen. Wie schon
 diese nur die ^{von der Verwaltung} ~~von der~~ dazu bestimmten f. d. gewöhnlichen Natur
 stützungsarbeiten als in dem gewöhnlichen administrativen Wirkungskreis
 einzugehen. Willt man diese Aufgabe aber nicht geringen, und ab
 thun verantwortl. sein, die Feindlinge aus Deutschland ^{gegen} ~~gegen~~
 zu kommen, so müßten wir, um sie zu befähigen, noch mehr des nöthi-
 gen Arbeit sind Ordnung unterziehen. Von Ordnung der sehr Menge unter
 die aus dem ^{aus dem} ~~aus dem~~ Verwaltung, ungenügend ~~aus dem~~
 die Feindlinge für d. bestimmten f. d. bestimmten in diesem administrat.
 tiven Wirkungskreis

Conte No. 5588	Conte No. 5589	Mittel Cont 10484	28
5589	5590	10219	29
5590	5591	11369	685
5591	5592	10040	71
5592	5593	8578	905
5593	5594	14019	965
5594	5595	11671	765
5595	5596	14709	985
5596	5597	14057	295
5597	5598	13593	715

Die Verwaltung der Feindlinge für d. bestimmten f. d. bestimmten in diesem administrat.
 tiven Wirkungskreis: Von Ordnung dieser Feindlinge wird nicht
 Abgeschieden unter die verschiedenen Länder, geographischen und politischen
 f. d. bestimmten Gemeinden der vier seit Städte Jerusalem, Hebron, Saffat & Tiberias
 nicht, wobei jedoch der Aufwandsausgaben aus Deutschland und Hebräerland
 eine proportionale Herabsetzung zu Theil wird, und die ihnen zu beherr-
 schten Anteil nicht von Jerusalem überträgt wird.

Wir hoffen, daß die nämliche Ihre religiösen Bestrebungen
 zu Gunsten unserer heiligen Glaubensgenossen i. f. d. mit sehr wohlthätigen
 werden, indem wir Ihre geringsten Antheil entgegennehmen, haben wir
 die Ihre, und Ihre wohl Gutes zu wünschen

Am 30 Octobr 5599
 von J. M. Kalb, Waisenb.
 Geschäftsführer der f. d. gelben ^{Frankfurt am}
 Oben wir sind auf unsere Feindlinge n. 65. Werk beizugehen, haben wir die
 Ihre. Ihre von Feindlinge Ihre Gutes. gepflanzten Feindlinge n. 76. 8. Werk
 nicht der angegebenen Punkte n. n. 6. f. 389. 27 1/2 zu abgeben, für
 welche Betrag wird Ihre Conte einzuweisen bewilligt haben, und nicht aufzugeben

No 84. An ymum Moses Leeshiel's Sohne Amsh 9 Heshwan 5599
Rotterdam

No 86. Reverend Dr. Hirschel Chief Rabbi London Amsh 11 Heshwan 5599.

No 87. To Mr. M. Raphael London Amsh 11 Heshwan 5599.

Friend Raphael!

I refer to my letter of 4th inst, wherein I sent you receipts of the Society Therumath Hakodesh & in the amount of £15.4 together, requesting you to charge yourself with your accustomed benevolence with their collection. Herein closed I am to transmit to you the remainder of these receipts together in the amount of £5.16.6. of which I also recommend the collection to your kindness. Specification hereinaes. You will please to deliver the result of your exertions to Mr. A. Samson, 23 Oxendon Str. Haymarket, and give me notice of as soon as possible; ^{you will deliver at Mr. Samson's} ~~bringing to~~ The receipts of those people, who positively refuse payment.

I still request you, when ^{calling on} ~~meeting with~~ the Treasurer of Therumath Hakodesh Mr. Aaron Joseph, to inquire at him, wether he himself, Mr. Henry Moses, Mr. Abr. Levy, Mr. Kaufmann Myers and Mr. A. L. Moses ^{deliver their contributions} ~~pay~~ into his hands, and should it not be the case, engage him to require their payment. I expect your kind information thereabout.

I remain, Dear Raphael
Your friend

£ 1.1. on Elazar Moses in Manchester
£ 10. 6. on Henry Myers in Leigh
£ 1. 11. 6

No 88. A. Samson Esq London Amsh 11 Heshwan 5599

Requested to deliver the above letter etc

No 89. Herrn Leopold J. Mohr Amsh 11 Heshwan 5599.
Mitglied des Comité des jüdischen Landesvereins für
Frankfurt am.

Der dem jüdischen Jahrbuch, das in der Blätter und Briefen hindurch

Handbinder in f. l. unbekannt, wiewohl, so wie an Oben bemerkt ist, sich
dieselben nützlich zu bewahren, abzugeben, wiewohl wir auch die Freiheit, und
in die mit dem einen Gesetze zu dem anderen zu wandern, von dessen zeitiger
Wiederholung wir im Voraus versichert seyn zu können glauben.

Mit großen Schmerzen haben wir endlich durch unsern besten
Hilffsmann Herrn J. M. Kelp die Maschine entzogen, und, daß
die Befreyung hinlänglich zu dem Ende der f. l. Provinz mit einem kleinen
Erfolge bedacht ist, da ein großer Theil der befreiten Länder
binnen die Fortsetzung ihrer Leiden unter dem neuen Gesetz
nicht weniger, sondern die fünf Jahre, für welche sie sich ver-
pflichtet hatten, schon hinlänglich verstrichen; als ob es sich nicht um
jeden Menschen, sondern nur um die Person handelte, und die
dem Grunde angenommen hätte, weil wohl niemand jemals
beabsichtigte Verschlebung abnimmt. Die Hoffnungen anderer
in f. l. ist nicht nur trübe, wie von fünf Jahren, sondern durch
unselbstige letzliche Anordnungen, die sie in ihrer Bedrückung, Un-
ruhe, Furcht, Hunger und Noth fast und nach der unglücklichen Anordnungen,
auf beiderhand versichert, und es alle von fünf Jahren eine un-
glückliche Pflicht und Wohlthat, diesen Willen und dessen durch
Verfüng einer zeitlichen Verfassung eine Leiden ihrer Leiden
angewiesen zu lassen, so hat wohl auch nicht die Pflicht
nicht aufgehört. Wir müssen auf andere Gemeinden unser
administrativen Wirkungskreis, besonders in Deutschland,
dunkeln gedenken, daß nicht nur auf Ablauf der fünf Jahre
die Leiden der Provinz hinlänglich vermindert werden, sondern bei
seiner dortigen haben sich selbst hinlänglich vermindert, und
Leiden hinlänglich eingestrichen. Und wenn Gemeinden, so beifolgt
wegen der in ihr bestehenden religiösen und weltlichen
Gründe, wie die von Frankfurt, so sollte sein zu wünschen?!
Wir müssen auch so sein, wenn ~~die~~ ein
Gemeinde nicht unsere großen Bedürfnisse zu befriedigen,
mit welchen wir bereits sehr viele Gemeindeglieder, wie die, welche in

auf volantes Kopie

Ihre Besuche, die Sie uns geben, bekümmern. Wir hoffen Sie des-
 halb nicht mehr zu beschämen, und Ihre Anwesenheiten sind
 Ihnen sehr zu danken. In Bezug auf die Sache, die Sie uns
 von und für den, die befreundeten Mitglieder zur Unterstützung
 auf dem 5. März zu bringen, und unser Mitglieder für diesen
 möglichen Gewinn anzunehmen. Bei Ihnen fünfmal und
 darüber glauben wir wohl mit Zuversicht ein günstiges Er-
 gebnis von Ihren Bemühungen erwarten zu dürfen, und
 die wir den Teil Ihrer Anerkennung ein sehr dankbar
 um die gute Sache zu werden.

Wir hoffen dringend bald über Ihre gütige Antwort
 bescheid zu werden, und empfahlen und Ihnen alle Zufrieden-
 heit

Amt, 31 Octobre 1838

N^o 90.

Messieurs de Rothschild frères
 Paris.

Nous vous l'honneur de vous transmettre ci-joint
 f. 2000. à présentation sur M. Leclercq fils aîné
 f. 300. à présentation . . . C. G. Oppermann
 f. 1788. 40 au 10. Novembre, Messrs Thorneysen & Co
 f. 4588 40, ensemble sur Paris en vous priant de vouloir bien en
 faire signer l'entrée à notre Crédit.

Nous n'attendons que des nouvelles de Messrs Roux de Traipé,
 noté à Marseille, pour faire ~~de~~ ^{prendre la liberté} ~~un~~ ^{un} envoi aux pauvres
 Israélites de la Terre Sainte, et nous aurons l'honneur de disposer
 sous peu de notre bon.

Nous avons eu l'occasion de faire ici l'acquisition d'une traite
 sur Marseille, ^{depuis que} mais où que vous avez la bienveillance ^{de vous charger des dépenses de nos remises,} ~~de faire passer~~
 nous ^{vous avons adressé la somme} ~~est un de nos principes~~ à faire passer
 par vos mains tous les fonds destinés aux pauvres de la Terre Ste,
 pour qu'ils figurassent dans votre Compte ^{pour} ~~notre~~ ^{notre} légitimation, et
 nous prenons la liberté de vous remettre ci-inclus

f. 5144. 30. p. f. Debre sur Messrs Barry Derrien fils & Co à Marseille
 que vous voudriez bien garder en portefeuille pour le ^{que est vous voudriez} ~~pour~~ faire re-
 mettre à Messrs Roux de Traipé et à Marseille ensemble avec les
 autres remises, que nous vous prions ^{dans son temps} ~~de~~ leur faire pour M^e

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre
 considération très-distinguée.

N^o 91. Ignorantia

Amst. 12. Hasman

in Utrecht

N^o 92. Ignorantia L. S. de Beer, sumptibus L. S. L. yalden

in Utrecht

N^o 93. Ignorantia Phil. Abr. Cohen Westph.

Amst. 12. Hasman 5599. -
31 October

Frankfurt

In der That, ich weiß nicht, was ich mich bei Ihnen entschuldigen soll, daß ich nicht
 pfl. der rühmlichen Empfehlung Ihrer Gnade v. 26. Okt. nachzugehen, und daß sich
 dieses wohl noch unterbleiben wird, wenn nicht das Jubeljahr das sich eben
 abzuenden mit einigen Ausforderungen, Ihre Teilnahme für die selben in
 Ansehung zu nehmen. Der Grund dieser Verzögerung ist der, daß ich
 mich selbst das Verzeihen vorbehalten wollte, Ihre eigenhändig zu
 schreiben; aber überaus viele Geschäfte bei der Rückkehr, die keinen
 Ausschub zuließen konnten, eine neue Geldsendung nach dem seit
 Landa und damit verbundenen Abschieden, die Feierliche, der Ab-
 gang der Dampfbote, für welche die Vorbereitung mit dem Englischen
 kaiserlichen Hofe und den Rabbinen am Orient bereit sein mußten, dem
 die Ordnung der Angelegenheiten, hiesigen Angelegenheiten alles das, auf
 dem ich sehr beschäftigt war, so sehr wüßte, so sehr meine ganze
 Zeit in Anspruch, und daß jetzt nicht ich mich der Vermittlung eines
 Bekannten bedienen, um die Ihre haben zu können, mich mit Ihnen
 zu unterhalten. Ich verzeihe Ihnen für die Verzögerung und bitte diese Ihre
 gütigen Entschuldigung geruht zu sein.

Herr Hofrath M. Kalp ist mit der beiliegenden Anzeige eingezogen,
 daß seine neuen Glaubensbündel etc. f. L. durch einen starken Ab-
 fall in der besagten Druckstättung einmengen ^{von dem} ~~mit~~ ^{haben} ~~ist~~ ^{ist}
 da die ein großentheils der zeitigen Mitheländer ^{von dem} ~~mit~~ ^{haben} ~~ist~~ ^{ist}
 und, wie Herr Kalp mit beifolgt, die Maßzahl der Heterodoxen die
 seine Entziehung ihrer selbst Druckstättungsbücher durch dem
 Vorwand vermehren, die fünf Jahre der Druckstättung setzen mußten
 als ob diese Normen nicht nur mit dem Grunde angenommen sind, weil
 wohl niemand eine lebend längere Verbindlichkeit unternehmen würde,
 und wie die so sehr, auf die strenge Entziehung der Bücher verstanden, als
 die die diese Druckstättungen befallen bleibt, wie vor fünf Jahren, sind

Für die bewährte Knechtschaft liegen es nicht selten alle fünf Jahre auf, bald mit einem Knechts zu einer neuen Knechtsveränderung für denselben zu verordnen. Laut und wir haben hier uns bei dieser Gelegenheit, bei der die Knechtsveränderung der Knechtschaft zu dieser Zeit liegen, und zwar die vorzüglichste Ursache der Knechtschaft abhänge. Wir hätten uns aber gewünscht zu sehen, daß in dem großen Ansehe, so allgemein beliebt wegen der vortrefflichen Eigenschaften und vorzüglichen Gesinnung, wie so beträchtliche Ansehe publikanten müßte, während mit diesem Gemüthe nicht die Knechtsveränderung mit absonderlichen fünf Jahre oder länger anzureichend sein müßte, sondern selbst unter Umständen Knechtsveränderung sein. [Die Knechtsveränderung]

N^o 94. Der Herrmann Rabbiner
Knechtsveränderung
Amst^{er} 12 Herwan 5599

N^o 95 Der Herrmann Rabbiner und Knechtsveränderer des J. L. Geldes
Worms
Amst^{er} 13 Herwan 5599

N^o 96.
Herrmann P. J. Blank & M. J. Reis Wollweber
Amst^{er} 13 Herwan 5599
Amst^{er} 25 Mart 5599
Knechtsveränderung der fünf Jahre Geldes
Braunschweig

Wir müssen uns die Freiheit nehmen, die fünf Jahre Geldes
im J. L. Knechtsveränderung der fünf Jahre Geldes zu verordnen, und
gleichwohl die Knechtsveränderung zu verordnen, und
Knechtsveränderung des J. L. Geldes vorzüglich beliebt und im Knechtsveränderung
Knechtsveränderung vorzüglich beliebt, und vorzüglich beliebt mit dieser die Länge
in dem unglücklichen Knechtsveränderung des J. L. Geldes durch die
glücklichen, eine absonderliche Knechtsveränderung von Saffet, Knechtsveränderung
nach, Knechtsveränderung und fünf so Knechtsveränderung ist, daß sie alle Knechtsveränderung
des Knechtsveränderung ihrer Knechtsveränderung Knechtsveränderung fünf Jahre
Knechtsveränderung Knechtsveränderung.

Zugleich verordnen wir die, eine Knechtsveränderung des Knechtsveränderung
Knechtsveränderung des J. L. Geldes, dem Herrn Hermann Rabbiner
Herrmann P. J. Blank

sonstigen Genden für d. L. zu absolvieren. Diese Vereinbarung findet nicht nur
 in ganz Deutschland, Holland etc. statt, sondern ist bei unsers Hauptplatz in Dordrecht
 nicht selb. Oben. Wird von Absingung beider angenommen, und wie ^{man weiß} durch
 d. Diefelbe auf bei Ihnen eingeleitet werden. Haupt hat sich langjährige Erfahrung
 von der Zweckmäßigkeit der Vereinigung und Zusammen zu der möglich
 davon Nutzen gelaßt, da es häufig von gutem Erfolg war, wenn
 Personen in der Gemeinde selbst sind der möglichsten Zweck
 beizubringen; wir müßten daher auf die Vereinigung von sehr geringe
 waren nicht notwendig zollieren F. d. J. unter die

Die von dem beabsichtigten Vereinigung, ~~findet sich bei d. Absingung~~
~~von Dordrecht~~ ~~zu dem Herrn von Brunowig zum Rath. Haupt~~
 Salomon Hoch zum Rath in der Oberwiler, und von Nathan Krause in Dordrecht
 was in Dordrecht ~~findet sich bei d. Absingung~~ und ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~
 das, und ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~
 nicht ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~ ~~von~~ ~~den~~

Die sehr, vereinigen sollen ihre Eigenschaften der Modifikation vereinigen
 und sehr miteinander zu vereinigen.

Die Dordrecht beabsichtigen, dass noch nicht überhand zu kommen, da
 für Frankreich besonders wichtig werden müßten, und die bis zu uns
 unterhalten ist. Die für Deutschland und Holland beabsichtigen werden
 für Frankreich wichtig sein, da dort die Vereinbarung wieder getroffen ist
 es gibt nämlich ein Vereinigung und Hauptvereinigung. Die Vereinigung
 unmittelbar von Geldern der Hauptvereinigung und nicht überaus
 und von Eigenschaften direkt. Als werden über Tage langens, dass sehr
 nicht für Frankreich beabsichtigen Dordrecht gedreht werden und selber
 Dordrecht als einen überführen.

Die die Vereinbarung überhand nicht möglich mitgetheilten Dordrecht,
 dass die Zustimmung der sehr Dordrecht beabsichtigen zu ^{den}
 den Monate zu verfahren sollte, in welchem die Dordrecht sind,
 verfallen sey, ist gegen die Grundregeln der 1720. Die sehr hat
 dass, günstig abzugeben muss Monate der Dordrecht, die Verbindlichkeit
 mit Dordrecht der zu unterzeichneten Zustand beginnt und sehr sehr
 lig ist, und die diese Vereinbarung überall angenommen werden, so müßten
 wir auf die Dordrecht, die nötige Vereinbarung auszuführen zu wollen. Das ist

eingeführt, und über eine Abschrift davon mit Obgleich der freundschaftl. No.
der Subscribenten zu überreichen; eine andere Abschrift behalte demnach
besitzt diese Commissionen befehle.

Das vorstehende Geld resp. wie die in Offen anstehende Qualität von gemeinen
Königlichen General-Commissarien in Straßburg eingeführt; später, wenn die ganze Admini-
stration Offen Papieren etc. eingeleitet sein wird, wird hier eine Änderung
erwarten, die wie Offen f. J. hind geben werden.

Wie manchen Offen noch bemerkt, daß die unzureichend in die 2720 neuen
Königlichen Mitglieder, nicht richtig sein, für die unvollständige Jahr 5598, mit zu
begreifen, sondern für die einjährige Leistung, die hier eingeleitet unterliegt
werden muß, kann für 5599 befristet werden.

Wie haben die Offen, mit Offen alle Vorsicht zu ergreifen

No. 99. Am 16 Herman 5599.
An Herrn Rabbiner Wolf Ross
in Saeverne

No. 100. Am 16 Herman 5599.
Herrn Rabbiner Elias
in Palzburg

Das einer Reihe der gezeichneten Kabinetsaufsatze in Offen zu Gem.
Kau dieses unglücklichen Glückwünsches und sich ist mit Offen
jetzt mancherlei Adressen Aufsatz der Commission zum Einsetzen
des folgenden Landes gelte in Offen besuchte mancherlei
werden. Darf ich die mich nicht für Offen. d. f. d. nachhalten
General-Commissariat, haben wie diesen die Offen, Offen die Offen
Funktion eines Einsetzers des f. d. Adressen in Palzburg und
des Königs zu befehlen, und hat von Offen mit gemachten Kom-
missionen und manchen f. d. überzogen, daß die zu Offen
dieser gezeichneten Aufsatze bereitwillig sein werden.

Es wird Offen vorsichtiger nicht unbekannt geliebt sein,
daß wie seit einer gewissen Reihe von Jahren

N^o 100.

Amst 16 Herman 5599.

Gross Rabbiner Eliazar
Speyerburg.

Dies meine Briefe die der Unterzeichnete im vorerwähnten Kommen zu Gen.
den in dem beständigen Glückwünschen d. f. L. und dem Glückwünschen, was es ihm
zu grossem Bedauern nicht vergönnt, dies Ihre ^{Wohlfahrt} ~~Gesundheit~~ in einem Briefe
bezieht einzufließen zu können. Aber sollte damals dem Vorliegen Herrn
Herrig Loeb in demselben in dem letzten Briefe übersehen, und
es nicht gefordert, sich doch zu ^{besten} ~~besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ in "K" zu bemühen
und es das ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ d. f. L. gelte anzuwenden. Nach
persönlich hätte Herr J. L. sich nicht so unbedenklich ^{besten} ~~besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
aus dem ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
die Ursachen ab, umfasst und über Ihre sehr menschliche Art in
dieser Beziehung. Aber schon das die Ihre, Ihre Gesundheit das Ihre,
und ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
angebrachten und die ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Grossen ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
bei die Ihre ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
sage zu ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
ziehen werden.

Es wird Ihnen ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
dass wir seit ⁵⁵⁸⁵ ~~5585~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
und General. ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
me und ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Es schon wir ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Anmerkungen ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
und ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Gewinne nicht ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
d. f. L. für den ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Spendungen in ^{Besten} ~~Besten ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
zu ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
Lied und ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~
zu ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~ ^{Besten} ~~Besten~~~~~~~~~~~~~~

vorum ist fast kein Zweifel zu bestehen ist
 die erste einigmal
 hatung von f. 4 zahl und auf mindestens 5 Jahren ununterbrochen
 in Ihren Wirkungskreis hat Mitglieder mitzunehmen, würden sich Ihnen bequemen
 lassen.

Wir vermuten Ihnen gar baldige Antwort, ob Sie bereit sind, den Ihnen angebotenen
 neuen Antrags zu übernehmen, und werden Ihre altemer Sie freuen
 an jeder Gelegenheit antworten.
 Wir empfehlen dem Ihnen sehr herzlich

N^o 101. Herrn H. J. Kahn, Kaufmann d. f. L. geboren Amst^{er} 16 Februar 1779
 Bonn f. f. l. Copiebuch

Amst^{er} 6 November 1838

N^o 102

Messieurs de Rothschild freres
 Paris

Nous avons eu l'honneur de vous remettre par notre lettre du
 31 Octobre

f. 2000 a presentation sur M. Ledberg fils ainé
 . 500 idem " " C. G. Oppermann
 . 1788.40 au 10 Novembre, Mess^{rs} Thurneysen &
 ensemble f. 4588.40 sur Paris, en vous priant d'en faire soigner la
 rentrée à notre crédit

En même temps nous vous avons remis
 f. 5144.30 le 7 Décembre sur Mess^{rs} Barry Doucien fils et^é à Marseille
 en vous priant de faire passer sur notre compte et de la tenir à notre
 disposition
 cette traite

Mess^{rs} Roux de Fraispinet et^é à Marseille nous avisent, qu'en
 date du 1 Octobre d^é ils ont ~~versés~~ vous ont porté à crédit pour
 M^{me} f. 840.95 pour lesquels vous aurez eu la bonté de nous re-
 connaître son temps.

Nous avons l'intention de faire un nouvel envoi de fonds
 aux pauvres Israélites de la Terre Sainte. Nous serions avec vous
 pour, Mess^{rs}, de vouloir bien faire remettre à Mess^{rs} Roux de
 Fraispinet et^é à Marseille, ensemble avec la lettre que nous pré-
 nous la liberté d'inclure si ^{joint} ~~contra~~, la traite de f. 5144.30 sur
 Marseille susmentionnée, en leur faisant encore remettre par M^{me}
 la somme approximative de f. 4600.

En attendant vos nouvelles honorées, nous avons l'honneur etc. etc.

394
no 103

Amst 6 Octobre 1838.

Messrs Roux de Fraissinet & Co

Marseille

Nous avons été favorisés par votre honneur du 31 Octobre et c'est au mieux, que vous avez porté au Crédit de Messrs de Rothschild frères le petit solde de f. 840. 95. qui nous revenait de votre compte au 1^{er} octobre.

Nous nous désirons nous ^{servir} procurer de nouveaux bâtiments en partance pour Bayrouth dans votre port; nous venons par conséquent, vous inviter, Messrs, à faire soigner pour nous l'achat de dix-huit cents Piastres fortes, de les faire emballer et embarquer à bord du premier bâtiment en partance comme de coutume, de les faire assurer, affranchir et adresser à Mr. Pietro Laurella, vice Consul des Pays-Bas à Bayrouth, pour en agir selon nos dispositions. Nous vous recommandons d'autant plus à vouloir bien tâcher d'avoir les piastres au meilleur cours possible, car que cela concerne des fonds destinés aux pauvres.

Messieurs de Rothschild frères à Paris auront la bonté de vous faire remettre pour votre compte

f. 51114. 30 pr. 7 Octobre sur Messrs Barrigou Derrien fils & Co à Marseille et d'autres traites sur votre place au montant appropris, motif de f. 4600. - ^{desquelles} dont vous voudrez vous servir de recouvrement.

Nous vous recommandons d'accélérer l'exécution de cette commission, et attendons votre avis.

Nous avons l'honneur de vous offrir nos salutations compressées

no 104.

Amst 19 Novan 5599

Messrs Jacob Salomon Rothschild Wpfgalt
Bankiers d. f. L. galva

Simmern

Offre sehr gefordert Repetition v. B. d. Mt. ist mir vielfig zugewandt, mit mir haben mit Bedauern, in dem andern, dass es ohne trotz aller Anstrengungen nicht gelungen ist, sind meine Bestrebungen für die Sache zu bringen, und mir so sehr unglücklich zu stellen, wie ich, als die Sache immer hindern werden in die Sache selbst unglücklich.

je vous prie de m'excuser sur le retard de ma réponse, que j'ai dû faire à d'autres affaires, et de vous assurer que j'ai été très satisfait de votre lettre.

Ma femme a été très agréablement surprise de votre lettre et se réjouit de vous voir et de vous parler.

Je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte grace, et qu'il vous fasse connaître sa sainte volonté. Je prie aussi pour vous et pour votre famille.

N° 105. Au bon homme Obermaier A. Hirsch, Amst. 14 Messian 1839.

Extrait N° 106. Exvoi de 1800 Piastres Amst. 8 Nbre 1839.
 Contre quittances assignées des Rabbins

- N° 1. Rabbins ^{anciens} Isaac Mayer Salomon Cohen, Jehudah Langol, Nic de Jerahmial, & Moses de Antipolia à Jerusalem 794.-
- 2. Haïm Abraham Haghin & Benjamin Mordachai Nabou à Jerusalem 179.-
- 3. Haïm Ashum Mirrahi, Haïm Salome Franco, Samuel Abou, Haïm Abou Sefane
- 4. Jemti Hachem, Haïm Halevi, Haïm Abou Raphael, Saül Hachem & Hebron 77.-
- 5. Haïm Nessim Abuelafia, Jehudah Nohmad & Haïm Samuel Hachem à Tiberias à 45.-
- 6. Israel Assanasi, ^{Saïrah Burdacki et un 3e à leur choix} Haïm Joseph de Nischwitz & Isaac Wolff à Jerusalem 138.-
- 7. Israel Assanasi, Abou Dos Ben d'Aviz, Salome Loeb, Hirsch Lippmann d'Alb & Hensch Abraham & Saffat & Ben Hachem Burdacki à Jerusalem 157.-
- 8. Israel Assanasi, Salome Loeb, David Nic Loeb & Simon de Haffaton à Tiberias ^{Haïm Burdacki à Jerusalem} 75.-
- 9. Saül Halevi, Moses de Wilocky & David Elias à Tiberias 25.-
- 10. Samuel Halevi & Judah Loeb Senner à Hebron 34.-
- 11. Lazare Bergmann à Jerusalem 43.-
- 12. Lazare Halberstadt 18.-
- 13. Joseph Schwarz 23.-
- 14. Alexandre Blich 30.-
- 15. Abraham Hefz 26.-
- 16. Nathan Sankor Coronel 28.-
- 17. A. J. Goldsmidt 30.-
- 18. Israel Assanasi 13.-

N° 106. Monsieur Pietro Lauretta
 Vice Consul des Pays Bas Boycouth
 Je vous réferant à nos dernières lettres des 19 & 24 sept 39, nous espérons que l'expédition de 3450 rous de Marseille, qui nous vous en

397.

voisons vous soit heureusement parvenue, que vous vous fuyiez empressez à faire distribuer ce secours aux pauvres Israélites, en vous conformant à la liste de distribution, que nous vous avons envoyée en même temps.

Nous avons devant nous votre honoree du 1^{er} Septbre d, qui nous avise l'arrivée à Bayrouth des 3400 espèces p^{re} par Mess^{rs} Roux de Fraissinetz à Marseille par la nouvelle Sophie Capt^e Calonne & nous en avons appris avec satisfaction, que vous ayez déjà eu commencé à en opérer la distribution; nous en attendons donc la réception des quittances p^{re} l'entremise de M. le Chev^{er} Mirie de Piccotto Consul-g^l des Pays-Bas à Alger.

Par la présente nous venons vous informer, de ce que nous avons de nouveau donné l'ordre à Mess^{rs} Roux de Fraissinetz à Marseille, de vous faire expédier pour N^{re} par le premier bâtiment sûr en partance pour Bayrouth pour votre port, une remise en groupes de mille huit cents (81800) Pistoles fortes, et nous vous invitons, Monsieur, à vouloir en opérer la distribution avec le moins de délai possible, en vous conformant à la liste de distribution ci-suivante, sçavoir.

Voyez page précédente

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération distinguée (Voyez page 398)

N^o 107

Amst^{er} 20th Heshwan 5599

Au Mess^{rs} Mayer Salomo Cohen & Jehuda Tundel

N^o 108

à Mess^{rs} Israel ibidim Jerusalem

J. J. C. Copieduch

N^o 110

Amst^{er} 20th Heshwan 5599

A. Samson Esq London

I beg to acknowledge the rec^t of your favor of 13th inst, in answer to which I am to inform you, that the news of Sir M. Montefiore's leaving London for the holy Land had already reached me before. I should wish to know whether the London Com^{tee} had already remitted funds by his medium to the holy Land and of what amount and for what destination.

I have been sorry to hear of your illness & I heartily wish you a quick recovering. Off Aaron Solig told you, that his last letters have brought him the intelligence that all parties had made up their differences (whereof till this very day I have no notice) & should be very glad, if this intelligence was to be confirmed. But by no means the Rabbi Israel and his party will have agreed in his mission as R. S., this expedition being quite an arbitrary one and entirely in contradiction to existing ~~rules~~ conventions, and we never should give our consentment thereto. We are positively determined not to give any

admittance to a. s. d., in order to avoid the repetition of all the abuses and disorders combined therewith, and the single way for obtaining the desired result is not to give admittance to any a. s. d., may he be who ever he may be, and I therefore repeat my request, by no means to afford him support or protection, as this would be false pity and considerably hurt the common interest of all the Israelite Congregations in the Holy Land.

It is an incorrect information, that there are but a few German Jews remaining in Safet; all the Congregation of Hassidim have remained there, and the other have only settled temporary at Jerusalem, but are to return to Safet when tranquility will be restored. I have already communicated to you in my letter of 17 Shewath past year that the sum of £300 had finally arrived at Beyruth. This money having been expedited from Gibraltar, the ship, on board of which they were London, instead of going, returned to London, remained there for some time and afterwards sailed for Beyruth, so that this money, which has been sent off from London in the beginning of spring, only arrived at the Holy Land at the end of the year. You may see by this example, how much slower and prompter is our way of expedition. It is but very true, that the German of Safet had a little share in this support, but it is not worth of it's being mentioned. The money arrived there into the hands of the Portuguese without any designation about it's distribution. The Rev. R. Israel and others were obliged to pass at for settling it's distribution, but as the Portuguese were in possession of the money, they naturally only granted an insignificant share to the German. Besides one of the Portuguese Memanin had made the acquisition of an old debt contracted by the German, and its amount

But

over to page 1110

399

nous vous exprimons notre grande reconnaissance de l'avis éminent que vous avez
fait au Rabbin Israel à lui donner une lettre de recommandation à l'abbé d'un con-
sulat français à Jérusalem, nous pensons, qu'il pourroit bien se faire, qu'au lieu de
payer les fonds destinés aux Rabbins de cette ville à Beyrouth, vous les leur fai-
siez payer à Jérusalem en y faisant vérifier les quittances, à condition que ce
puisse se faire sans perte au cours. Nous avons de nouveau remarqué aux décom-
ptes, qui nous ont été transmis au sujet de l'envoi de 8000 par lettre de crédit
sur Alexandrie, qu'on nous y a porté 114 fcs. de provision, sans y comprendre
aucun frais de mefragers etc. ce que nous avons déjà réprimandé, et nous devons
répéter, que cette provision est trop forte.

Amst. ce 9 Novembre 1838

N^o 109

Messrs Rouas de Fraipsinet & Co

Marseille

En nous référant à notre lettre du 6 courant, par laquelle nous vous donnons
la commission de faire signer pour M^e l'achat de 1800 piastres fortes, au
meilleur cours possible, de les faire embarquer à bord du premier bâtiment
en partance pour Beyrouth, de les faire affranchir et adres-
ser à Mons^r Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas à Beyrouth
pour en agir selon nos dispositions; nous en confirmons le contenu
et nous attendons votre avis de l'exécution de cette commission

Nous vous envoyons ci-joint une lettre adressée à Mons^r Pietro Laurella
Vice-Consul des Pays-Bas, que vous voudrez bien acheminer en-
semble avec les 1800 piastres, que vous lui enverrez pour M^e

Amst. 12 Novbr 1838

N^o 110

Messrs Beavon & Anderson
London

We have been duly favoured with your letter of 7 inst. with the
inclosed re-engrossed Power of Attorney and have taken notice
of the remarks contained therein. As the power of Attorney
will now undergo no further difficulties for it's due execution
and ratification by the parties in Jerusalem, we have been busy
in it's translation into the hebrew language, on which we have
met with so many and various difficulties in a verbal and stylis-
tik translation, as to convince ourselves, that a similar

enterprize
 undertaking is almost inexecutable. We therefore have performed the
 translation ^{able} conform to the original, ^{as much} as the Hebrew prosody and
 sufficiency of corresponding Hebrew words and designations would allow
 and put it in as binding terms as possible, so that we confi-
 dently ^{trust} ~~hope~~ parties will be satisfied with the same.

We beg to express ^{how} ~~our~~ sensibility ^{we are if} to the confidence ^{placed} put
 in us by the Lady, whose interests you represent, we shall not
 spare ourselves as to do our utmost in hastening ^{its} ~~and~~ terminating
 the ~~present~~ business in question ~~part~~
 we beg to acknowledge our
 High Consideration
 yours

N^o 111.

Sept 26 Heshvan 5599

Monsieur le Chevalier Moïse de Tocco
 Consul-général de S. M. le Roi des Pays Bas
 Monsieur le Chevalier!

à Mef
 nous avons l'honneur de vous adresser à la lettre, que
 nous avons eu l'honneur de vous adresser en date du 25 Tisri 5598
 En attendant nous venons vous adresser par celle-ci, que nous avons de nous,
 veau donne l'ordre à M^{rs} Roux de Traispinetti à Marseille d'expédier
 à M^r Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas à Bayroath pour M^{re} la somme
 de dix huit cents (1800) Pistres fortes, pour les distribuer conformément à une
 liste dont la copie sur le revers de cette feuille. Veuillez donc Monsieur le Chev-
 alier, avec votre bonté accoutumée s'occuper de ce que nos dispositions
 soient strictement suivies & agréer l'assurance renouvelée de mon considération
 très-distinguée

N^o 112.

Sept 26th Heshvan 5599.

To J. B. Kunschidt Esq
 Vice-President of the Honourable Board of Managers of the
 by your letter of

New York
 It was the 23rd October of 1837 when we had last the honour
 of being favoured by a sign of your existence and a civility for the sup-
 port of our distressed brethren in the holy land; since that time, we
 are sorry to say, no further ^{news} intelligence has reached us from your part.